

Domaine Santé

Filière Soins Infirmiers

Module à Option
Moi-Peau : approches psycho-corporelles

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3903.F.24

Degré d'études :

☒ Bachelor☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études :

☐ 1^{ère}☐ 2^{ème}☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type :

☐ Module obligatoire☒ Module à option obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules :☐ Avoir suivi le/les modules :☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

- Notions théoriques du « Moi-Peau »
- Compétences de massage (niveau de base)
- Eveil à la conscience et à la compréhension de l'espace corporel en pratiques infirmières
- Capacité de transfert des connaissances acquises à d'autres situations de soins pouvant en bénéficier

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

Rôle d'expert-e

- **A2** : Elles assurent la continuité et la qualité des soins des patients/clients dans des équipes intra et interprofessionnelles.
- **A4** : Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.
- **A6** : Elles créent une relation de confiance avec les patients/clients et adoptent avec discernement, durant toutes les étapes de la démarche de soins, une attitude empathique, bienveillante, non jugeante et adaptée à leurs besoins.

Rôle de communicateur-trice

- **B1** : Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/ clients.
- **B2** : Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- **B4** : Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

Rôle de collaborateur-trice :

- **C1** : Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- **C2** : Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- **C3** : Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.
- **C4** : Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E2** : Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- **E3** : Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- **E4** : Elles contribuent au développement et à l'amélioration de mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Elles initient des actions de promotion de la santé et de prévention, tout en étant conscientes de l'importance de ces dernières dans le cadre de leur activité.

Rôle d'apprenant et de formateur-trice

- **F1** : Elles approfondissent leurs compétences professionnelles grâce à la formation continue et soutiennent le développement des compétences de leurs pairs. Elles contribuent à la formation des étudiants.
- **F2** : Elles identifient, dans la pratique des soins, les problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de projets de recherche et de développement. Elles partagent, avec l'équipe, leurs connaissances spécifiques des résultats de recherche.
- **F3** : Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérientiel des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.
- **F4** : Elles sont actives dans la planification et le développement de leur carrière professionnelle.

Rôle de professionnel-le

- **G1** : Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.
- **G2** : Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable
- **G3** : Elles contribuent à la qualité de vie des individus et de la société et s'engagent pour une utilisation raisonnable des ressources humaines, financières et écologiques
- **G4** : Elles adoptent une attitude responsable pour leur propre santé et celle de leurs collègues en utilisant des mesures de promotion et de prévention.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Apports théoriques/conceptuels sur le « Moi-Peau » en référence à un cadre psychanalytique et des approches kinesthésiques proposés par des professionnels de la santé d'horizon divers
- Appropriation des notions présentées par des expérimentations personnelles et en groupe, lors des périodes de travaux dirigés
- Exploration et développement de compétences de massages

Formes d'enseignement et d'apprentissage

En se basant sur de la recherche de littérature et quelques cours théoriques, les étudiant-e-s sont amenés à vivre des expériences qui mobilisent les concepts abordés et leur donnent sens. L'usage de l'Intelligence Artificielle ne devrait pas être utilisé au sein du dispositif d'apprentissage conformément aux recommandations HES-SO (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>) et doit être déclaré avec une justification par les étudiant-e-s s'ils y font appel.

Et les modalités ci-dessous seront contributives au développement des rôles : Cours ex-cathédra, séminaires, ateliers pratiques, TPE, Moodle HES-SO, lectures d'articles, activités pédagogiques préparatoires aux enseignements du module.

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant-e est tenu-e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

**En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

***En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

*en fonction du module

**en fonction des activités de contrôle continue

***si le rattrapage est différent de l'examen

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation du module repose sur :

- Une production individuelle (support au choix de l'étudiant-e) suivi d'une présentation orale de la production réalisée. La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'usage de l'Intelligence Artificielle n'est pas utilisée au sein du dispositif d'évaluation conformément aux recommandations HES-SO (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

Période : semaine 2

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- **Modalités** : La remédiation consiste à la réalisation d'un complément écrit individuel sera. Le dépôt de ce travail écrit se fait sur Moodle
La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.
- **Période** : Semaine 10

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

Sparer EA. 2018. The Skin Ego, by Didier Anzieu. The International Journal of Psychoanalysis 99(2):542-546
Vonarx N. 2016. Le corps au sein de la discipline infirmière: un incontournable pour lier des quatre méta-paradigmes actuels. Recherche en Soins Infirmiers 127(4):8-15
Ghédighian-Courier J. 2016. Psycho-Corporal Therapy from Retrospective to Theoretical Applications. Journal of Yoga and Physical Therapy 6(2): 1000241
Shukla A et al. 2022. Role of Art Therapy in the promotion of Mental Health: A Critical Review. Cureus 14(8): e28026

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Laurent Chabal

Equipe pédagogique : Muriel Delacquis, Sébastien Robin, avec le soutien d'assistants-tes de la HEdS et de vacataires

Descriptif validé le 25 septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière